

L'amalgame ou la perte de la raison (suite...)

SOMMAIRE

● TVA, mode d'emploi

Etre assujéti
ou non à la TVA ?

pages 2

● Objecteurs
de conscience

Le désengagement
financier de
l'Etat handicape les
associations

page 3

● Toulon : les arts
plastiques face au FN

Serge Plagnol, artiste
plasticien toulonnais
raconte...

page 4

● 1 %, jurisprudence

page 5

● Main basse sur le XIII^e

page 6

● Epinglages

page 6

● Notre guide

page 8

Le rédacteur en chef de Beaux-Arts Magazine nous a invité à tenir une tribune sur la censure dans son mensuel. Celle-ci a été... censurée.

Au mois de juillet dernier, le Caap a été sollicité par Beaux-Arts Magazine afin de rédiger un article sur la censure. A l'invitation du journal qui souhaitait un article de fond plutôt qu'une simple énumération de cas de censure, nous nous sommes efforcés de rédiger un article convenable en utilisant comme base l'éditorial de l'Info Noir/blanc n° 7...

Continuant à développer l'idée du glissement progressif de la raison et du recyclage des idées et des individus, il nous a semblé important de préciser qu'on ne pouvait pas désigner les élus comme seuls et uniques responsables des nombreux cas de censure répertoriés ces derniers mois dans le milieu de l'art plastique.

En effet, nous précisons dans cet article que : « Lorsque MM. Clair, Fumaroli, Domecq et autres acteurs du milieu de l'art s'autorisent à nier d'un bloc la production française des 20 ou 30 dernières années, ils font preuve (également) d'irresponsabilité. En prétendant que le public et les hommes qui font profession de penser se détournent des arts plastiques, ils insinuent qu'il s'agit d'un monde opaque et élitiste destiné à fourvoyer une civilisation entière dans les abîmes du nihilisme.

Le contenu de leurs propos a non seulement fait valoir leur incapacité à jouir de la création contemporaine, mais a surtout offert à des élus et à des responsables institutionnels la caution morale et intellectuelle indispensable à leurs propos démagogiques et à leurs actes de censure. »

De la même façon, il nous a paru nécessaire d'atti-

rer l'attention sur le fait que lorsque le Comité des Galeries d'art justifie l'état du marché français par la soit-disant indigence de la création en déclarant qu'« un bon artiste est un artiste qui se vend », il contribue à alimenter le doute et la suspicion vis-à-vis d'un domaine culturel déjà rendu fragile par son impopularité.

Nous avons ensuite conclu en ces termes :

« Les interventions calculées et néanmoins insensées de ces acteurs entretiennent sciemment des contrevérités concernant l'état, le devenir et la fonction de la création artistique. Une situation d'autant plus regrettable que les actes de censure, de plus en plus fréquents, se substituent au discernement et à la responsabilité individuelle.

Bien qu'elles en soient parfois un révélateur, les œuvres contemporaines ne doivent pas être les exutoires du malaise de la société.

Naturellement concernés par les problèmes économiques, politiques et sociaux, les artistes n'ont aucune raison d'accepter que leur création soit prise en otage pour légitimer des incompétences, et encore moins d'être dépossédés de leurs droits pour des raisons mercantiles.

Ce sont des gens responsables, qui travaillent et qui travaillent bien... »

Il est inutile de vous précipiter chez votre marchand de journaux pour nous lire, le texte (que naturellement nous tenons à votre disposition dans son intégralité) a été censuré par le rédacteur en chef de Beaux-Arts Magazine !

J. F.

Edito

TVA, mode d'emploi

La loi du 26 juillet 1991 constitue le texte de référence en matière de TVA. Elle détermine son champ d'application et son mode d'application.

Si vous pouvez choisir d'être assujéti ou non jusqu'à 245 000 F de chiffre d'affaires, au-dessus c'est obligatoire.

La règle générale

Depuis le 1/10/1991, les artistes sont obligatoirement assujéti à la TVA, mais ils peuvent bénéficier d'une franchise spéciale.

Sont visés :

- les artistes, auteurs d'œuvres originales, y compris leurs héritiers et légataires, ainsi que les sociétés d'auteur avec lesquelles ils sont sous contrat,
- les auteurs et réalisateurs de films et les photographes,
- et, pour ne pas citer toute la liste, les dresseurs d'animaux !

La TVA s'applique sur le prix de vente au taux de 5,5 % pour les cessions d'œuvres de l'esprit et des droits patrimoniaux pour les cessions des droits portant sur les œuvres cinématographiques et sur les livres). En contrepartie, les auteurs et artistes peuvent récupérer la TVA payée sur leurs achats (fournitures, matériels...).

Les artistes sont en outre obligés de tenir une comptabilité et de faire figurer la TVA sur leurs factures.

La franchise spéciale

Bénéficier de la franchise signifie ne pas facturer la TVA et, en contrepartie, ne pas pouvoir récupérer celle payée sur les achats. Les auteurs des œuvres de l'esprit qui ont réalisé l'année précédente un chiffre d'affaires ne dépassant pas 245 000 F sont dispensés du paiement de la

TVA pour la livraison de leurs œuvres et la cession de leurs droits patrimoniaux.

Cette franchise s'applique dès le début de l'activité, et, pour la seconde année, on module le chiffre limite (245 000 F) en fonction du temps d'exercice de l'année précédente.

Lorsque le chiffre d'affaires réalisé dépasse 245 000 F, l'artiste est soumis à la TVA dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Mais s'il dépasse 300 000 F, l'artiste ne peut échapper à l'assujétiement dès le mois suivant. En revanche, si le chiffre d'affaires devient inférieur à 245 000 F, l'artiste bénéficie de la franchise dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Etre assujéti ou non à la TVA

L'artiste garde le choix d'être assujéti ou non à la TVA, si son chiffre d'affaires est inférieur à 245 000 F. S'il souhaite demeurer soumis à la TVA, il doit en faire la demande par écrit au centre des impôts. Cette option est alors valable 2 ans et renouvelable par tacite reconduction.

Cette solution peut être intéressante :

- si vos achats (fournitures, matériels...) qui sont soumis à une TVA de 20,6 % sont importants. Car l'assujétiement permet de récupérer intégralement la TVA payée sur tous les achats ainsi que pratiquement sur tous les frais.
- si vos principaux clients sont des entreprises.

Elles sont elles-mêmes soumises à la TVA et celle que vous leur facturez n'est donc pas une charge pour elles.

- si vous employez du personnel salarié, afin d'éviter la taxe sur les salaires.

245 000 F, un seuil non réajusté depuis plusieurs années

Le seuil de recettes de droits d'artiste-auteur (245 000 F) pour bénéficier de la franchise n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années. Ce non-réajustement par l'administration fiscale soumet chaque année à l'assujétiement de nombreux artistes qui approchent, puis dépassent le seuil.

Aucune règle n'existe qui obligerait l'administration fiscale à réajuster ce seuil. Il en est de même par exemple de la somme qui transforme obligatoirement un petit achat (2 500 F HT) en investissement, soit le passage de la déduction directe sur les recettes à un amortissement. Ou encore du plafond au-delà duquel on n'amortit pas l'acquisition d'un véhicule (120 000 F).

Il serait urgent que ce seuil soit relevé, et si possible automatiquement chaque année comme les seuils sociaux.

RAPPEL

Si vous n'êtes pas assujéti à la TVA, vous devez faire figurer sur vos factures : « TVA non applicable (art. 5 de la loi n°91716 du 26.7.1991) »

Si vous n'êtes pas assujéti, la galerie qui vend vos œuvres ne doit pas déduire la TVA (5,5%) de votre prix net artiste, ni la répartir entre vous et elle. Si vous êtes assujéti, vous facturez systématiquement la TVA à votre galerie ou autres intermédiaires.

2

Revue de presse...

Les chiffres 97 de la Culture

L'examen des chiffres est accablant. On ne peut qu'y constater le traitement particulièrement dur auquel a été soumis le budget du ministère de la Culture.

On demande à celui-ci, en effet, en valeur absolue, un effort quasi équivalent à celui de l'Agriculture, et supérieur à celui de l'Education nationale ou de l'Equipement. Et proportionnellement, donc, une contribution incomparablement plus importante. Si on ajoute que sur les 450 millions de

crédits de paiement annulés au ministère des Affaires étrangères, près de la moitié concernent l'action culturelle, **on mesure l'importance du sacrifice et l'importance relative que le gouvernement attache à la culture.**

Chiffres rectificatifs publiés en juillet sur le budget 97. Crédits annulés de paiement annulés au ministère de la Culture.

Titre III => 656 millions de francs. 2,12 au poste des Etudes; dépenses informatiques et télématiques : 11, 31 ; Centres de responsabilité :

14,26 ; Moyens de fonctionnement des services : 14, 26 ; Patrimoine monumental et bâtiments, entretien et réparations : 13 ; Subventions aux établissements publics : 150 ; Formation du personnel : 4,24 ; Titre IV => Développement culturel : 60 ; Enseignement et formation : 41, 68 ; Audiovisuel public : 35 ; Commandes artistiques et achats d'œuvres : 57,2 ; Assistance culturelle : 0, 36

Titre V=> Bâtiments et autres investissements : 172,6 ; Recherche : 2,85 ; Cité des sciences et de l'industrie : 4,67 ; Autres équipements

62,49 ; Recherche : 10, 64.

Polyculture - Juillet-août 97

Budget

Catherine Trautmann, ministre de la Culture, et de la communication a annoncé vendredi à Avignon, qu'elle avait « *proposé au Premier ministre de redresser le budget de la Culture sur trois exercices* », afin de récupérer les trois milliards de francs perdus ces quatre dernières années par ce ministère. [...] « **Tel qu'il est ce budget de la Culture ne permet plus de bouger, en ce qui concerne le**

Objecteurs de conscience : Le désengagement financier de l'Etat

Alors que le nouveau gouvernement planche sur la création d'emplois pour les jeunes dans les associations et la fonction publique, il semble oublier de reconsidérer le statut des objecteurs de conscience défini sous Juppé.

Depuis janvier 1997, les associations qui accueillent les objecteurs de conscience se voient dans l'obligation d'assurer à leur charge l'hébergement et la restauration ou à défaut de leur verser une somme de 1 700 F/ mois.

Le ministère du Travail et des affaires sociales prend à sa charge l'allocation journalière, les dépenses de santé, d'habillement et les frais de transport par voie de chemin de fer liés aux permissions. En fait, l'Etat verse 500 F/ mois sur les 2 200 F que perçoit l'objecteur. Précédemment, les associations avançaient les sommes qui leur étaient intégralement remboursées dans le courant de l'année.

L'importance des objecteurs dans le fonctionnement des centres d'art et des DRAC, par exemple, est bien connue. Le nouveau dispositif de financement des objecteurs de conscience contribue à alourdir les charges de fonctionnement de ces organismes, sans toutefois les obliger à renoncer à ce service. Mais toutes les petites structures associatives sont condamnées à résilier leur agrément pour l'accueil d'objecteurs de conscience. Les nouvelles charges financières, qui leur sont imputées, déséquilibrent leur budget et leur interdisent à terme l'accès à l'embauche de jeunes effectuant leur service national civil.

Comme le faisait judicieusement

remarquer un objecteur, « *il semble normal que ces associations assument leur personnel* », soit : elles emploient, elles paient ! Peut-être n'a-t-il pas tout à fait tort si on se place dans une logique productiviste, ou encore si on désire avant tout limiter les abus d'embauche d'une main-d'œuvre gratuite. Mais il ne faut pas oublier que les objecteurs de

conscience accomplissent leur service national obligatoire et dépendent donc directement du budget de l'Etat comme n'importe quel appelé. Il s'agit donc d'un scandaleux désengagement financier des ministères concernés « qui confient ces jeunes » aux associations. Ces dernières, en revanche, voient une part de leur budget dévolu aux objectifs poursuivis [le soutien à la création, le montage d'expositions et le développement des médiations, par exemple, pour les arts plastiques] disparaître dans les charges de fonctionnement. Ce renversement, dont l'Etat escompte évidemment des économies, est un pari étrange sur le pouvoir financier des associations, sur leur capacité à poursuivre leurs activités et surtout à développer les réseaux indispensables aux pratiques culturelles, lorsque, de plus, les subventions qui leur sont allouées stagnent. Où est-ce l'espoir de faire rentrer dans les casernes les objecteurs de conscience avant la disparition du service national en 2003 ? Objecteurs à vos fusils !

Ministère du travail et des affaires sociales
Direction de l'action sociale
Le Directeur

Le 12 décembre 1996

Madame, Monsieur,

Votre organisme est agréé pour l'accueil d'objecteurs de conscience accomplissant le service national. A ce titre, vous employez les jeunes qui vous sont confiés par le ministère et avancez aux intéressés les indemnités qui leur sont dues conformément aux textes en vigueur. Ces indemnités font actuellement l'objet d'un remboursement intégral de la part de l'administration sur présentation de mémoires de frais trimestriels.

Il est apparu indispensable d'harmoniser les modalités de financement de ce dispositif avec celles retenues pour les autres formes de service à finalité civile instituées ces dernières années (protocoles ville, environnement, handicapés) afin notamment de garantir la meilleure affectation possible des jeunes concernés.

Dans le cadre du nouveau dispositif, l'allocation journalière, les dépenses de santé, les dépenses d'habillement, les frais de transport par voie de chemin de fer liés aux permissions seront, comme par le passé, à la charge intégrale de l'Etat, les organismes d'accueil effectuant simplement les avances de trésorerie correspondantes et en demandant le remboursement à l'Etat.

En revanche, il appartiendra aux structures d'accueil d'assurer l'hébergement et la restauration des appelés ou, dans l'hypothèse où une telle prestation ne pourrait être assurée, de verser aux intéressés une indemnité mensuelle de 1700 F.

Cette dernière prestation ou indemnité ne donnera plus lieu à remboursement de la part de l'Etat.

Les nouvelles dispositions ne s'appliqueront, naturellement, qu'aux appelés affectés à compter du 15 janvier 1997, se substituant alors aux modalités qui figurent aux articles 3 et 4 du texte de la convention-type conclue entre votre structure et l'Etat.

S'agissant des appelés en poste à la date du 14 janvier 1997, ils seront intégralement pris en charge par l'Etat jusqu'au terme de leur service, la convention-type en vigueur demeurant valide jusqu'à ce terme.

Des dispositions ont été prises pour que les retards apportés par l'Etat au paiement des sommes dues aux organismes d'accueil soient résorbés dans le courant des prochains mois.

L'agrément délivré à votre organisme pour accueillir des objecteurs de conscience demeure en vigueur. S'agissant des associations, celles qui connaîtraient des difficultés de financement liées à la mise en œuvre du nouveau dispositif pourront se rapprocher de leur administration de tutelle où ces difficultés feront l'objet d'un examen particulièrement attentif.

Dans la mesure toutefois où vous souhaiteriez renoncer au bénéfice de l'agrément en raison des nouvelles dispositions, je vous demande de bien vouloir m'en informer dans un délai maximal de trente jours à dater de la réception de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Paul GAUTHIER
Directeur de l'Action Sociale.

patrimoine par exemple, nous ne pouvons rien faire en 1998 », a admis Catherine Trautmann.

AFP - juillet 97

Politique culturelle

Malaise dans la culture ? Sans doute, et les polémiques actuelles y ont leur part. Mais les sources de ce trouble sont aussi certainement plus profondes et plus discrètes, elles tiennent au sentiment d'un certain piétinement de la politique de démocratisation. [...]

Les institutions culturelles n'attei-

gnent, malgré leur succès, que 10% de la population, les chances d'accéder à ce qui demeurent les œuvres de référence demeurent toujours aussi inégalement réparties, la démocratisation culturelle semble buter devant des seuils difficiles à franchir. Sa légitimité peut de ce fait se trouver contestée par ceux qui, avec des pré-supposés théoriques en principe opposés, y voient un leurre, un effort inutile, voire un mortel danger pour les œuvres elles-mêmes.

Juin 97 - Le Magazine du Centre Georges Pompidou

Mouans-Sartoux Le miroir cassé

Parmi les nombreux documents qui balisent cette exposition, le visiteur pourra voir la photographie d'une œuvre désormais disparue : il s'agit d'une sculpture de René Guiffrey, une commande publique installée à Toulon en 1993 et détruite depuis par la municipalité Front national.

Honegger s'en explique : « Si nous avons eu besoin de faire cette exposition, c'est parce que nous pensons qu'aujourd'hui nous sommes de nouveau dans la situation où le mal

peut dominer l'espoir. [...] A Toulon, à Orange, chez nous en France, et à peu près dans tous les pays européens, le nationalisme, une nouvelle forme de fascisme s'installent. Si on enlève à Toulon les œuvres d'art de notre temps, si on bannit une certaine littérature de nos bibliothèques, on est bien en train, de nouveau, de casser le miroir. »

Le Monde - 4 août 97

Propos

« La moindre chose que nous fai-

Toulon : les arts plastiques face au FN

Le Caap a invité Serge Plagnol, artiste plasticien, à dresser un état des lieux de la situation toulonnaise. Sa réponse amorcera, nous l'espérons, d'autres réflexions ou initiatives d'artistes.

Toulon est une ville prise en étau entre deux grandes métropoles : Marseille et Nice concentrent (surtout Marseille) une grande partie des activités et de la création artistiques. Nombre de Toulonnais s'évadent vers ces villes pour le théâtre, la musique, les expositions.

Toulon, ville de moyenne importance, est économiquement pauvre. Elle est dominée sociologiquement et économiquement par la Marine et l'Arsenal.

Sa trop faible population étudiante empêche le développement d'une vie culturelle ouverte. Dans le domaine des arts plastiques, l'absence quasi totale d'une « bourgeoisie éclairée » engendre une indifférence incapable de susciter des vocations de collectionneurs. Marquée par un certain traditionalisme (la Marine, ses retraités, ses amiraux...!), la grande majorité des couches sociales est culturellement conservatrice, repliée sur une culture et une création artistique issues en partie de la tradition provençale. Aucune galerie d'art ne défend la création contemporaine.

Toulon ville divisée, entre mer et montagne, entre Nord et Sud.

Aux dernières élections législatives le sud de la ville, côté mer, élit le maire FN de Toulon pendant que les quartiers et les cités qui s'étendent vers

l'intérieur des terres élisent le premier député socialiste depuis cinquante ans.

Entre HONTE et ESPOIR, Toulon navigue, tangué, se fracture. Deux mondes s'opposent. Peut-être deux cultures commencent à s'affronter : au travers du FN et sa gestion, c'est le retour des traditions et de l'immobilisme et, de l'autre côté, dans la résistance et la lutte, c'est l'émergence de groupes de citoyens, d'artistes, d'intellectuels, de jeunes qui amènent le mouvement, des idées et réflexions nouvelles que jamais Toulon n'avait connu auparavant. L'élection d'un député socialiste dans la deuxième circonscription est une victoire de terrain, issue de la lutte et du bouillonnement politique, social et culturel qui agite Toulon depuis le choc des municipales de 1995.

Quelques repères historiques.

Dans les années 80, quelques personnalités réveillent la torpeur artistique. Le docteur Gérard Estragon anime une Maison des Jeunes et de la Culture qui permet à de nombreux jeunes artistes d'exposer. Ce lieu, situé en plein cœur de la vieille ville, joue un rôle social et culturel important, ce lieu sera malheureusement supprimé par la municipalité de droite. C'est le début de la désertification du centre-ville : la municipalité de l'époque prépare là le terrain de la chute de Toulon dans les mains du FN. Toulon possède un musée municipal qui, jusqu'aux

années 80, s'endort sur ses collections du XIX^e siècle et de peinture provençale. Poussiéreux et figé dans son immobilisme, il est secoué par un électrochoc. L'arrivée de Marie-Claude BEAUD permet l'ouverture à la création contemporaine, la constitution d'une collection internationale; des expositions et animations se succèdent et font tout à coup de Toulon un phare de la création. Jean-Roger Soubirau succédera en 1984 à Marie-Claude BEAUD. La programmation est différente, mais le cap est gardé sur la peinture contemporaine.

Avec l'arrivée du FN, le musée stoppe ses activités pour reprendre cet été 1997 avec l'exposition « la Belle Époque sur la Côte d'Azur » : retour sur le passé, la tradition, « Belle Époque » sans la mettre en regard avec la modernité qui s'est déployée sur la côte grâce aux artistes contemporains. C'est un retour au passé, nostalgique. Le FN et le retour aux valeurs de la tradition vont y trouver leur compte. L'école des beaux-arts de Toulon proposait un cycle complet jusqu'au diplôme. Mais en 1990, le ministère supprime les deux dernières années du cursus pour ne conserver que le premier cycle. Cette coupe affaiblit le dynamisme, les étudiants doivent partir ailleurs : Marseille, Nîmes, Aix, Nice. Une fois encore, Toulon est coupée de ses possibilités de dynamisme. Encore une fois, elle se retrouve « provincialisée », étouffée.

Des artistes restent sur place et tentent de montrer leurs œuvres. Pour secouer encore une fois la torpeur de la ville, est organisée une exposition d'ateliers ouverts : pendant trois jours, les Toulonnais découvrent que leur ville n'est pas faite uniquement de retraités de la Marine, de bidasses, de plagistes ou de maquereaux, mais recèle des ateliers de jeunes artistes. Cette manifestation est réalisée absolument sans appui institutionnel et fait un pied de nez à toutes les pesanteurs officielles.

Juin 1995, le choc F.N.

La mairie de Toulon passe aux mains du F.N. Immédiatement, la plupart des artistes réagissent par communiqués, pétitions, prises de parole pour refuser toute collaboration avec les lieux gérés par la mairie. La galerie municipale d'art contemporain,

4

Revue de presse...

sons est conceptuelle, la dignité de l'artiste passe par l'idée de conceptualisation. [...] La question n'est pas à quoi cela ressemble, la question est essentiellement de savoir pourquoi nous faisons de l'art. Nous faisons de l'art pour trouver quels sont nos repères, pour savoir comment nous nous positionnons par rapport aux objets et aux matériaux qui nous entourent dans la vie. Le rôle de l'artiste n'est pas de formuler une métaphore : le rôle de l'artiste est de faire un travail qui fasse ressortir comment chaque chose surgit, comment chaque chose possède sa

propre couleur, comment chaque chose s'inscrit dans une forme. »
Lawrence Wiener

8,5 millions de dollars pour détruire ses œuvres.

La République islamique d'Iran a entamé des démarches pour acquérir plusieurs toiles du peintre Andrew Vicari représentant les principaux dignitaires saoudiens afin de les détruire. [...]

Les intermédiaires avaient offerts 8,5 millions de dollars pour acheter

ses portraits. Les motivations iraniennes n'auraient rien d'artistique. **Elles viseraient à faire disparaître, en les brûlant, l'image des chefs religieux gardiens des Lieux saints, dont la représentation figurative est interdite par la tradition coranique.**

« Je ne sais pas ce que je dois faire : détruire ce que j'ai fait depuis 1991, déclare le peintre, c'est une façon de perdre mon âme. Pour moi, 8 millions de dollars, c'est ridicule. On donne ça à Demi Moore pour montrer ses fesses. »

A.F.P.

Villa Médicis

La villa Médicis [...] ce prestigieux palais des hauteurs de la capitale italienne, où des boursiers français minutieusement (en principe) choisis rédigent, peignent ou composent leur grand œuvre, ne coûte pas moins de 30 millions de francs par an au Trésor public. [...]

« Il n'existe aucun annuaire à jour des anciens pensionnaires, à peine quelques traces photographiques de la vie à la villa ces cinquante dernières années » [...] « Quand les pensionnaires s'en vont, il ne

Remp'arts, qui accueillait des expositions de jeunes artistes est fermée et n'est toujours pas ré-ouverte aujourd'hui (cause officielle : travaux). Ces artistes soutiennent le combat de Chateaufallon.

La mairie FN affirme son programme culturel. Deux exemples : la sculpture-fontaine de René Guiffrey est détruite purement et simplement sans en avertir l'artiste qui l'a réalisée et sans en référer au conseil municipal. En revanche, une sculpture « pompier » en bronze de l'acteur Raimu est érigée marquant le choix d'un art « provençal » et d'un retour au passé. Une série de manifestations qui renvoient à une tradition académique et à un folklore désuet est programmée. Une image passéiste, sans créativité, est imposée à la ville.

La femme du maire, conseillère municipale devient « la MÈRE » de tous les petits Toulonnais; elle incarne le « populisme » dans les fêtes de quartiers, « Belles de Mai », « Enfance et Jeunesse » ; le combat contre « l'élitisme » de l'intelligentsia « germano-pratine » (Saint-Germain-des-Prés) se déclenche.

Certains intellectuels et artistes, eux, s'engagent au sein d'un collectif « culture en danger, Toulon », qui commence à inscrire son action par des prises de position publiques : tracts sur les marchés, manifestations et expositions dans la rue.

Toulon ne possède pas de lieux associatifs d'exposition, ni de galeries privées qui montreraient l'art contemporain. Les ateliers d'artistes sont disséminés dans la ville. Aujourd'hui, le conseil général du Var annonce officiellement la création d'un centre d'art contemporain installé en plein centre-ville face au chantier, abandonné depuis plusieurs années, d'une médiathèque. Verra-t-il le jour, quand et comment ?

Les artistes pensent que le fait même d'exister et de créer ici est une forme de résistance ; d'autres tentent d'inscrire dans leur art les signes d'une souffrance et d'une révolte qu'ils portent dans leur corps et leur pensée au quotidien. Schizophrénie et paranoïa de citoyens qui vivent une ville coupée en deux. Entre ombre et lumière, espérons...

Serge Plagnol

demeure rien de leur passage : pas une œuvre. Même la revue interne ne paraît plus depuis des mois. »
Le Canard enchaîné - 13 août 97

Collectionneur : un accident de l'Histoire !

George Ortiz n'hésite pas à rompre publiquement des lances avec les « dragons » qui prétendent régler le marché de l'art. Ses ennemis ? Ce sont tous ces empêcheurs de collectionner en paix, comme au bon vieux temps : bureaucrates, juristes,

universitaires. « *Tous ceux pour qui la matière de l'art est d'abord un support de connaissance désincarné, un élément d'identité nationale, avant d'être un objet de délectation.* » [...] « *Je suis un accident de l'Histoire. J'ai la faculté de percevoir ce que l'auteur a mis dans son œuvre. Cela me permet d'aller droit à l'objet essentiel d'une civilisation.* »

Le Monde - 12 août 97

Exposition la plus populaire de l'année

Bientôt 20 000 visiteurs[...] Cathelin

savoure le succès de sa rétrospective, présentée au musée de Valence depuis le début de l'été. « *C'est miraculeux* », dit-il, modeste[...] C'est Patrick Labaune, le maire de Valence, qui a pris contact avec le peintre.

La rétrospective serait accueillie au musée de Valence. Les **frais seraient répartis entre l'artiste et la ville de Valence, via le Musée. Bernard Cathelin a financé ainsi les 40 000 dépliant et 5 000 catalogues de la rétrospective, qui lui ont coûté 600 000 francs (sic).**

La ville de Valence a payé les

affiches ainsi que les invitations et le transport des œuvres, à hauteur de 60 000 francs (sic). Pour monter cette exposition, il a fallu faire venir des tableaux des quatre coins du monde [...]

Chaque propriétaire a été contacté par le musée qui leur a envoyé un transporteur spécialisé [...]

Parallèlement à tout cela, une campagne d'information a été lancée à Paris par la galerie Artfrance qui a financé les affiches sur mâts installées de part et d'autre de la capitale.

Le Dauphiné Libéré - 3 septembre 97

1% jurisprudence

Jean-Louis Coursaget, plasticien, est pressenti en décembre 1992 par l'architecte en charge de la construction de l'IUT de Chartres, dans le cadre du 1 % artistique. Le 9 juillet 1994, la commission régionale des réalisations plastiques du ministère de l'Education nationale a délibéré au vu des dossiers présentés par trois candidats. Elle a alors retenu un des trois projets, celui de Bernard Calet.

Cependant, cette décision a été adoptée sans que les trois artistes en lice ni l'architecte ne soient présents lors de leur présentation par le conseiller arts plastiques de la DRAC du Centre. Or, l'arrêté ministériel du 23 mars 1993 qui organise la procédure du 1% artistique concernant les constructions qui relèvent du ministère de l'Education nationale, prévoit normalement cette participation des artistes.

L'article 8 dit bien que le conseiller pour les arts plastiques de la DRAC qui présente les projets à la commission régionale « est accompagné du maître d'œuvre et du ou des

artistes ». En invitant ni les artistes ni l'architecte, la commission a négligé l'arrêté ministériel.

Le tribunal administratif a donné raison à l'artiste en annulant la décision du préfet. Ce jugement du tribunal administratif d'Orléans du 21 janvier 1997 doit nous servir d'exemple. Il est la preuve que la justice a les moyens de faire respecter les droits les plus élémentaires des artistes comme celui d'assister à la séance de présentation de son projet devant la commission d'attribution du 1%.

Par ailleurs, Jean-Louis Coursaget est également fondé à réclamer une indemnisation pour le travail fourni. Il s'agit de la prime d'étude prévue à l'article 6 de l'arrêté du 23 mars 1993 qui précise que le volume des primes est pris « sur le montant du 1 % sans dépasser 20 % du montant total ».

Son travail de six mois (dessins, maquettes), à défaut d'être récompensé par une réalisation, se trouvera reconnu. L'arrêté est formel : dès lors qu'il est fait appel à plusieurs candidatures, « les artistes consultés seront indemnisés ».

DOSSIER DU PROCHAIN NUMÉRO LES ÉCOLES DE BEAUX ARTS

Nous recherchons toutes informations sur l'ensemble des écoles de Beaux-Arts et plus précisément sur :

• **Politique de recrutement des enseignants**

• **Fermeture de postes ou menace de fermeture d'écoles, dysfonctionnements...**

Pédagogie : nouvelles tendances ?

• **Rapport des écoles avec les municipalités et les régions**

• **Ouverture des écoles sur l'extérieur, projet hors les murs, relation avec les institutions (Centre d'art, Drac, Frac, DAP)**

• **Politique de recrutement des étudiants. Le devenir des étudiants après leur diplôme.**

• **Information à l'intérieur des écoles sur le statut des artistes, la Maison des artistes, le droit d'auteur...**

• **Les revues des écoles de Beaux Arts : buts, rayonnement, ouverture aux étudiants, projet pédagogique...**

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Main basse sur le XIII^e

Depuis de nombreuses années, les artistes ont su se regrouper, parfois sous formes d'associations, afin de proposer à leur public des expositions, des colloques, des visites d'ateliers en dehors des rendez-vous institutionnels et marchands. Mais gare au succès et aux dents longues des politiques...

Les regroupements d'artistes constituent aujourd'hui des réseaux importants. Souvent reliés par les nouvelles technologies, ils permettent de diffuser mieux et plus facilement des informations les concernant.⁽¹⁾

Il existe ainsi un nombre important d'associations proposant chaque année des « opérations portes ouvertes » permettant aux artistes de recevoir le public sur leur lieu de travail, dans leur atelier, et proposant également des rencontres différentes, en dehors des galeries, des musées et autres lieux institutionnels.

Le principal intérêt de ce genre d'initiatives résidait, jusqu'à présent, dans le fait qu'il n'y avait aucune sélection préalable pour participer à ces manifestations. Y exposait qui voulait... Cela ne garantissait aucune cohérence, peut-être, mais ça avait le mérite de réunir une multitude d'artistes de tous horizons avec une approche très conviviale.

L'association du XIII^e Art organise ainsi, chaque automne depuis onze ans, des portes ouvertes des ateliers du treizième arrondissement. Cette année, au début du mois de septembre, les artistes participant d'ordinaire à cette manifestation ont eu la surprise d'apprendre que le bureau de cette association avait décidé de confier à un critique d'art la sélection de 20 artistes sur les 250 que compte cette structure.

A priori, cette initiative peut sembler anodine, en vérité, elle remet totalement en question le principe même des Portes ouvertes : initiative d'artistes pour créer un lien avec le public sans

intermédiaire. Les artistes concernés ce sont manifestés auprès du bureau de leur association pour faire entendre leur désapprobation et intervenir – en tant qu'adhérents – dans le processus décisionnel.

C'est alors qu'ils ont appris d'une part que le XIII^e Art était une « association fermée » et ne se composait donc que de son bureau et de son conseil d'administration, les adhérents étant donc exclus du processus décisionnel. Et d'autre part que Madame Lise Toubon (Présidente de cette association), déclinait leur demande de renoncer à son projet, déclarant que si elle savait quatre artistes (sic), elle aurait la conscience tranquille...

Le bureau du XIII^e Art a fini par renoncer à son projet sous la pression des artistes concernés et la 11^e opération Portes ouvertes aura lieu comme les années précédentes.

On peut tout de même se demander ce que signifie une association dont les membres adhérents n'ont aucun droit. On peut surtout légitimement s'interroger sur la tendance qu'on les politiques (bien que Madame Toubon soit intitulée « sans profession » dans les statuts du XIII^e Art), a vouloir tout récupérer à leur actif.

Le XIII^e arrondissement devient l'objet de toutes les attentions. Après l'installation d'une demi-douzaine de galeries rue Louise Weiss, dans des conditions particulièrement attractives pour leurs locataires, la main mise sur les Portes ouvertes ferait-elle parti d'un plan global destiné à créer un « centre d'art » officieux dans le XIII^e ?

Épinglages

QUANT A CANTAGREL

Y'en a marre des rumeurs ! Trautmann ou Tibéri ? Tibéri ou Trautmann ? A qui la faute ? Impossible de faire la part des choses !

Le projet du centre d'art de la rue Cantagrel dans le XIII^e arrondissement sur le fief de Toubon dont Douste s'était fait à la surprise générale le thuriféraire (Douste Blazy, vous vous souvenez !) ne verra sans doute jamais le jour.

Les uns disent que, restriction budgétaire oblige, Madame le Ministre a jugé qu'il y avait d'autres priorités, les autres prétendent que le Maire de Paris ne souhaitait plus s'engager dans l'aventure (je vous laisse le soin de deviner lesquels sont dans quel camp).

Dans tous les cas, il y a un camp qui trinque dans l'histoire, c'est celui des arts plastiques et des artistes.

Toujours les mêmes, bien sûr. Va tout de même falloir pas que Toubon passe au-dessus de la ville et du ministère en demandant à son nouveau patron de donner un petit coup de pouce !

L'épingleur...

6

Revue de presse...

Insertion professionnelle ?

Dimanche, 8 heures du matin. Marché Hoche, à Pantin. L'artiste Thomas Hirschhorn aidé d'un assistant installe son stand [...] Il dispose ses « Souvenirs du XX^e siècle » [...] Et puis il y a les photocopies réalisées par l'assistant Bruno Rezaire [...] L'aide photocopieur est employé dans le cadre d'un stage d'insertion professionnelle, contexte dans lequel les deux artistes, Guillemot et Hirschhorn, ont travaillé : c'est la Grande Halle de la Villette qui en est commanditaire.

Libération 9 septembre 97

Assassinat et beaux-arts

Myra, de Marcus Harvey, n'a jamais encore été exposée. Les parents des victimes de Myra Hindley, de même que l'assassin depuis la cellule de sa prison, ont demandé à la Royal Academy de ne pas inclure cette pièce dans l'exposition.

Face à ce tollé, les académiciens décideront du sort réservé à la toile. **En censurant l'artiste avant l'exposition, l'institution anglaise pourrait commettre un fâcheux précédent [...]**

Marcus Harvey, trente-quatre ans, a

souligné « l'hideuse attraction » qu'exerce sur lui cette image d'une jeune femme de vingt trois ans venant d'assassiner sans remords une dizaine d'enfants.

Le journal des Arts – septembre 97

« Ils sont jeunes, organisés, subversifs... »

Il semble que l'actualité artistique se révèle dorénavant dans le treizième arrondissement, rue Louise Weiss plus précisément. [...]

La plupart des artistes exposés ici,

ont souvent entre trente et quarante ans, et c'est une génération qui, selon l'un de ses mentors, Nicolas Bourriaud, « prend davantage Mickey au sérieux » que l'histoire de l'art.

Paris-Match – 11 septembre 97

La villa Gillet

Culture et politique font un drôle de ménage et de remue-ménage autour de la villa Gillet, sur les hauteurs de Lyon.

La foudre est tombée sur cette villa

Caap

Comité des artistes-
auteurs plasticiens21, rue Rodier
75009 Paris
Tél./Fax 01 44 53 01 69 Membre adhérentJe souhaite adhérer à l'association et recevoir son mensuel *L'info Noir/blanc*, je joins donc le règlement de ma cotisation annuelle de 250 francs par chèque. Membre bienfaiteurJe souhaite soutenir l'action de l'association et recevoir son mensuel *L'info Noir/blanc*, je joins donc un chèque d'un montant supérieur à 250 francs. J'autorise l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien. Je n'autorise pas l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien. Personne morale adhérenteNous souhaitons adhérer à l'association et recevoir son mensuel *L'info Noir/blanc*, nous joignons le règlement par chèque de notre cotisation annuelle de 600 francs.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

Profession :

Signature :

Adressez vos règlements au Caap - 21, rue Rodier - 75009 Paris - A l'ordre de : Caap - Comité des artistes-auteurs plasticiens

ddo

bimestriel d'art contemporain de l'eurorégion nord

Nord - Pas-de-Calais - Picardie - Kent - Wallonie - Grand Bruxelles - Flandre

Découvrez gratuitement chez vous
ce qui se cache derrière ces initialesPour recevoir gratuitement et sans engagement de ma part
un exemplaire du ddo, je fais parvenir mes coordonnées
sur papier libre à l'adresse suivante :

ddo - BP 101 - 59009 Lille Cedex - France - Tél. 03 20 24 64 24 - F x 3 20 24 69 49

Colloques

Deux colloques sont organisés dans les prochaines semaines sur des thèmes récurrents attachés à l'art contemporain.

Forum : « L'Artiste dans la cité »

Organisé par :

La galerie du Haut-Pavé
Le Samedi 29 Novembre 1997
de 9 h.30 à 19 h.**Thèmes :** Etre artiste aujourd'hui - Les enjeux des pratiques artistiques - Quelles médiations pour quel public - Lieux et réseaux alternatifs.Renseignements au 01.43.54.58.79
Galerie du Haut-Pavé
3, quai de Montebello - 75005 ParisForum : « Espaces économiques
& jeunes artistes européens »

Organisé par :

L'Office de la Culture de Marseille,
Ateliers d'Artistes
Le Jeudi 13 Novembre
à 19 heures précises.**Thèmes :** Ce séminaire est un temps de rencontres et d'échanges directs entre les décideurs (aménageurs, programmeurs et entrepreneurs), et les artistes organisés en structure de production et /ou services.Renseignements au 04.91.85.42.78
Ateliers d'Artistes de la ville de Marseille
11-19, boulevard Boisson - 13004 Marseille

patricienne dominant la Saône avec le déménagement sans préavis de l'unité de recherche contemporaine, logée dans ses murs depuis 1987. Derrière les tracasseries administratives, ce foyer intellectuel de premier ordre, par ses cycles de conférences et ses publications dans tous les domaines artistiques, a la nette impression d'être étouffé pour des raisons idéologiques par son autorité de tutelle, le conseil régional Rhône Alpes.

Menace propre à flatter le Front national hostile depuis toujours à

cette enclave de « gai savoir » dans les quartiers rupins de la Croix Rousse. [...] « Socialement la marginalité a mauvaise presse; intellectuellement on y voit trop aisément les signes de l'élite. Mais on oublie que l'activité culturelle ne vit que sur les margelles du puits d'où sort parfois la vérité », affirme Michel Cusin, président de la villa Gillet. « Masturbation intellectuelle », entend-on en écho dans les limbes du conseil régional où la haine de la pensée, professée par le FN, semble avoir trouvé des oreilles complaisantes.

Libération 15 septembre 1997

GUIDE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des artistes-auteurs plasticiens souhaite éditer un guide des associations intervenant dans le domaine des arts plastiques.

Pour y figurer ou bien nous signaler des associations de votre connaissance associations organisant des expositions ou des manifestations, organisations professionnelles, associations gérant des ateliers ou des lieux d'exposition, association de promotion des arts plastiques, associations de collectionneurs..., n'hésitez pas à nous contacter au 01 42 81 14 29 (Tél. / Fax) ou à écrire au 21, rue Rodier - 75009 Paris.

NOTRE GUIDE

NDLR : liste non exhaustive.

Aquitaine

Bourse d'aide individuelle à la création conseil régional d'Aquitaine

Peinture, sculpture, graphisme, photo, design, nouvelles technologies...

Moins de 40 ans, résidant dans la région

Candidatures : début novembre

Contact : Régine Graves

Service de l'action culturelle

Aide individuelle à la création

Hotel de région - 14 rue St François de Sourdis - 33077 Bordeaux Cedex

Tel. : 05 56 90 53 90 - Fax : 05 56 24 72 80

Arles

Rencontres internationales de la photographie R.I.P.

Photographie

Candidatures : début décembre

Contact : Rencontres internationales

de la photographie - 10, rond point

des Arènes - 13632 Arles Cedex

Tel. : 04 90 96 76 06 - Fax : 04 90 49 94 39

Bry-sur-Marne

Prix pixels INA - Vidéo

Candidatures : début décembre

Contact : INA IMAGINA - pièce 3215

4, avenue de l'Europe

94366 Bry-sur-Marne

Tel. : 01 49 83 26 93

Fax : 01 49 83 25 90

Bourse de la création Ricard SA

Images de synthèse

Candidatures : début décembre
Contact : INA IMAGINA - pièce 3224
4, avenue de l'Europe
94366 Bry-sur-Marne
Tel. : 01 49 83 26 93
Fax : 01 49 83 25 90

Clermont-Ferrand

Vidéoformes / Vidéo

Candidatures : mi-décembre

Contact : Vidéoformes - BP 71

63003 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tel. : 04 73 90 67 58

Fax : 04 73 92 44 18

Paris

2nd Concours Chronopost de la création contemporaine

Moins de 35 ans, toutes disciplines

Candidatures : avant le 15 décembre

Contact : Corinne Georgeon,

Chronopost, direction de la communication

14, Bld. des Frères Voisins

92795 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 46 48 12 10

Prêts d'honneur aux jeunes Salavin-Fournier

Artistes entre 18 et 30 ans

Candidatures : avant le 15 décembre

Contact : Fondation de France

Prêts d'honneur Salavin-Fournier

40, avenue Hoche - 75008 Paris

Tél. : 01 44 21 31 80 - Fax : 01 44 21 31 01

Périgueux

Symposium d'arts plastiques de la ville de Périgueux

Candidatures : début décembre

Contact : Centre culturel de la visitation

Rue Littré - 24000 Périgueux

Tel. : 05 53 08 60 26

Quimper

Prix d'auteur Mai-Photographie

Candidatures : novembre

Contacts : Prix d'auteur

Mai-Photographie - BP 1103

20101 Quimper Cedex

Tel. : 01 47 29 30 31 poste 55 413

Minitel. : 36 15 HDS

Allemagne

Bourse à de jeunes artistes français français pour un séjour en Allemagne

Candidatures : mi-décembre

Contacts : OFAJ

Rhondorfer Strasse 23

D 53604 Bad Honnef

Tel. : 00 49 22 24 / 18 08 0

Fax : 00 49 22 24 / 18 08 52

Annonces

Chaque premier mercredi du mois, les membres actifs du Caap organisent des réunions de travail. Si vous souhaitez y participer, téléphonez-nous au 01 44 53 01 69 (répondeur).

Afin de se développer et de traiter les sujets avec plus de facilité, le Caap recherche des correspondants en région pouvant faire le relais des informations.

Enfin, le Caap recherche des locaux à Paris ou dans la région parisienne à loyer modéré (contact : 01 44 78 07 21).

Au sommaire des prochains numéros :

Education et enseignement

objecteurs de conscience et centres d'art

1 % ; jurisprudence

Droits d'auteur et copyright, suite

L'Info Noir/blanc - Mensuel

ISSN 1277-166X - Dépôt légal mai 97

Achevé de rédiger le 28 mai 97

Bulletin du Comité des artistes-auteurs

plasticiens - Caap - 21, rue Rodier -

75009 Paris - Tél. / Fax : 01 44 53 01 69

Directeur de publication :

Jacques Farine - Rédactrice en chef :

Chloé Coursaget - Conception

graphique : Bruce Clarke Comité

réactionnel : Catie

de Balmann, Florence

Banville, Chloé Coursaget,

Jacques Farine, René

Guiffrey, Frédéric Ollereau,

Antoine Perrot, et...

l'épingleur.